

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 28 novembre 2025



pension-alimentaire.caf.fr : le site évolue, pour des démarches simplifiées

Les Caf soutiennent les familles monoparentales ou en cours de séparation dans la gestion de la pension alimentaire de leur enfant grâce à l'Agence de recouvrement et d'intermédiation des pensions alimentaires (Aripa). Pour garantir et sécuriser le versement chaque mois, les Caf collectent la pension puis la reversent au parent bénéficiaire.

Chaque mois, la Caf gère ainsi près de 430 000 pensions alimentaires, avec un taux de recouvrement de 80% en cas de pensions non versées, et soutient au total près de 640 000 bénéficiaires, en incluant le versement de l'Allocation de soutien familial.

Pour accompagner les parents séparés, le site pension-alimentaire.caf.fr évolue ! Sa nouvelle ergonomie et ses tutoriels pratiques facilitent l'accès aux services en ligne et à l'information adaptée à sa situation.

Avec près d'1,6 million de visites depuis le début de l'année, soit plus de 190 000 visites par mois, le site dédié au service public des pensions alimentaires a repensé son ergonomie pour mettre en avant l'information et les services en ligne utiles.

Les principales améliorations

Cette version entièrement repensée du site propose plusieurs nouveautés :

- **un parcours utilisateur optimisé : des informations ciblées selon la situation de l'usager**, que l'on soit le parent qui verse la pension alimentaire ou celui qui la reçoit ;
- **des rubriques claires et complètes** sur les droits, les démarches, les dernières actualités... Toutes les informations utiles sur la pension alimentaire et les thématiques liées à la séparation sont désormais regroupées et mises à jour régulièrement.
- **des tutoriels interactifs dans la Foire aux questions pour accompagner les démarches pas à pas.**



Des services en ligne aux fonctionnalités essentielles, toujours disponibles pour :

- estimer le montant de la pension alimentaire,
- demander un titre exécutoire fixant les conditions et le montant de la pension alimentaire,
- obtenir l'attestation fiscale des versements reçus ou effectués,
- transmettre les documents nécessaires pour son dossier (près de 13 000 ont été transmis depuis septembre dernier).

Pension-alimentaire.caf.fr, le site du service public des pensions alimentaires au service des familles, pour des démarches simplifiées et un accès garanti aux droits

Contacts Presse

Virginie RAULT - 07 78 95 49 90
Julien PRADINES - 06 15 95 78 79

presse@cnafractus

Suivez notre actualité sur [@cnafractus](https://www.cnafractus.fr)

La Cnaf et les 101 Caf, à chaque étape de la vie

Les 101 Caf accompagnent les enfants, les jeunes et les familles et contribuent à la cohésion sociale par le versement des prestations de solidarité et des aides au logement. Chaque mois, elles conseillent et soutiennent ainsi 13,5 millions d'allocataires représentant 32 millions de bénéficiaires, soit près d'1 habitant sur 2. Aux côtés des élus et acteurs de terrain, elles contribuent également à développer des équipements pour toutes les familles et à réduire les inégalités territoriales.